



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 28 octobre 2019

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mil dix-neuf le 28 octobre

Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le 23/10/2019

PRESENTS : Laurence NINNIN – Nicole HULOT – Hélène MERINO - Jean Claude HERVÉ – Bruno DURAND – Johannès VAN STRIEN – Francis MARIN – Dominique RICHARD

ABSENTS : Benoît BOUSSQUET donne procuration à Bruno DURAND
Laëtitia MARTINS DA COSTA - Michel FOUILLET

Secrétaire de séance : Nicole HULOT

Divers :

Il est proposé de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Case columbarium

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2019 :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2019.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Modification des statuts du SDE 24 :

Monsieur le Maire présente la délibération du Comité Syndical du SDE 24 en date du 10 septembre 2019 adoptant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne (SDE 24) et il invite le Conseil Municipal à se prononcer. Depuis le 1^{er} janvier 2016 des communes se sont regroupées pour former 26 communes nouvelles. La Dordogne est donc passée de 557 à 505 communes. La création des communes nouvelles a donc pour conséquence de modifier la composition des secteurs d'énergies et le nombre de communes qui y sont regroupées. Cette modification permet également de revoir la rédaction des articles 1,4,6,7 et 9.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants approuve la modification des statuts du SDE 24.

2 – Réglettes de signalétique pour les commerçants et artisans d'art :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a pris contact avec les artisans d'art et les commerçants de Limeuil pour leur demander s'ils étaient intéressés par un achat groupé de réglettes de signalétique, par l'intermédiaire de la commune Certains ont répondu favorablement à cette initiative. A ce jour les réglettes de signalétique ont été livrées et installées.

La facture a été réglée en totalité par la commune, il est maintenant nécessaire de demander le remboursement de l'achat de ces réglettes de signalétique aux acquéreurs qui ont bénéficié de cet achat groupé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour demander aux acquéreurs le remboursement, correspondant à leur commande, de l'achat de ces réglottes de signalétique.

3 – Transfert des compétences eau et assainissement collectif de la commune de Campagne au SMDE24 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en date du 1^{er} mars 2019, la commune de Campagne a sollicité le transfert des compétences eau et assainissement collectif au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24). Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 26/09/2019 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion. Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque commune adhérente au SMDE 24, le transfert des compétences de cette commune au SMDE 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, accepte le transfert des compétences eau et assainissement collectif de la commune de Campagne au SMDE 24 à compter du 01/01/2020.

4 – Modification des statuts du SMDE 24 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la modification des statuts du SMDE 24, dans les conditions suivantes :

- Article 1 : Historique et dénomination du Syndicat
- Article 3 : Adresse du Siège
- Article 6.2 : Ajout d'une mission d'intérêt général
- Article 9.1 : Modification de la représentativité pour prendre en compte la population
- Annexe : Liste des membres du SMDE 24 au 01/01/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, adopte la modification de statuts proposée.

5 – Participation aux frais de transport scolaire du SIVOM de Saint Cyprien :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, d'une demande de participation aux frais de transports scolaire du SIVOM de Saint Cyprien pour un enfant de la commune qui est scolarisé au lycée Pré de Cordy à Sarlat. Le montant de cette participation s'élève à 114,00 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, accepte que la commune participe aux frais de transport scolaire du SIVOM de Saint Cyprien, à hauteur de 114,00 € pour l'année scolaire 2019/2020, pour un enfant de la commune scolarisé au Lycée Pré de Cordy à Sarlat.

6– Demande de subvention du Lycée Pré de Cordy pour un projet de voyage pédagogique :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Madame le Proviseur du Lycée Pré de Cordy qui sollicite une subvention dans le cadre d'un projet de voyage pédagogique linguistique pour un élève qui réside sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide d'allouer au Lycée Pré de Cordy une subvention d'un montant de 80,00 € pour un élève domicilié sur la commune qui participe à ce voyage pédagogique linguistique à Londres.

7– Don de l'Association La Boule du Confluent :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association la Boule du Confluent a fait à la commune un don d'un montant de 289,64 € pour la participation financière à la SACEM concernant les marchés gourmands sur la Place du Port durant la saison estivale 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, accepte ce don.

8 - Virements et augmentations de crédits sur le budget principal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des virements et des augmentations de crédits sur le budget principal de la façon suivante :

Virements de crédits investissement dépenses :

2313-201301 (travaux Chapelle St Martin)	+ 2 500,00 €
2031 (frais d'études)	- 2 500,00 €

Virements de crédits fonctionnement dépenses :

60632 (fournitures petit équipement)	+ 3 000,00 €
61558 (autres biens mobiliers)	- 1 500,00 €
615231 (Entretien et réparation voirie)	- 1 500,00 €

Augmentation de crédits en fonctionnement :

Recettes : 7338 (autres taxes, horodateurs) + 12 000,00 €
Dépenses : 60632 (fournitures petit équipement) + 12 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, accepte ces virements et ces augmentations de crédits sur le budget principal.

9– Convention avec le SIVOS pour la mise à disposition de Mme Marie-Catherine MONRIBOT :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Alles Limeuil Paunat Saint Chamassy (SIVOS) pour la mise à disposition de Mme Marie-Catherine MONRIBOT qui est employée en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) au sein de la mairie de Limeuil. Madame MONRIBOT effectuera la surveillance de la garderie scolaire, selon les besoins du service. Elle pourra également assurer les remplacements à la cantine ou la surveillance à l'école dans une des quatre communes du regroupement. Le SIVOS remboursera à la commune de Limeuil la part du salaire brut horaire restant à sa charge ainsi que les charges patronales s'y rapportant pour la totalité des heures effectuées par Mme MONRIBOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, accepte les termes de cette convention.

10 – Case au columbarium :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement onze cases sont disponibles au columbarium. Il propose que la commune se réserve une case afin de pouvoir recevoir les cendriers cinéraires des personnes décédées n'ayant pas pris leur disposition concernant leur inhumation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- à l'unanimité des membres votants accepte que la commune réserve une case au columbarium pour les personnes décédées n'ayant pas pris leur disposition concernant leur inhumation. L'occupation de cette case sera à titre gracieux.
- Par 3 voix « contre » et 6 voix « pour » décide que cette mise à disposition de la case au columbarium aux familles des défunts ne pourra pas excéder 6 mois.

– Informations diverses

Monsieur le Maire et Mme NINNIN, 1^{ère} Adjointe font un compte rendu de leur entretien avec Mme Angélique LEROY du SMD3 concernant la redevance incitative pour les collectivités.

L'inauguration de la salle des Associations aura lieu le 11 novembre après les cérémonies au monument aux morts et à la stèle Chateaufort.

La secrétaire de séance
Nicole HULOT

Le Maire
Jean-Claude HERVÉ